

## **Mission 6**

# **OPERATIONS DE CONCENTRATION D'ENTREPRISES**

*Une mission pour comprendre les fondements et les impacts de ce type d'opérations.*

## **Vos questions / Nos réponses**

---

- ▶ **Notre société vient d'acquérir une entreprise. Quels sont les avantages et les inconvénients de cette acquisition pour nous ? Quels sont les risques sur l'emploi ? Quels sont les impacts de la cession ? L'employeur dit que la fusion ne change rien, est-ce exact ?**
- PNL CONSEIL analyse les différentes modalités de l'opération envisagée. Nous étudions ce qui risque de changer suite à cette opération : les conséquences économiques, financières et sociales (impact potentiel sur les accords collectifs, risque sur l'emploi, évolution de l'organisation, etc...).

## **Le cadre juridique et la désignation de l'expert**

---

- ▶ Lorsque l'opération de concentration répond aux critères définis par l'article L. 430-1 et L. 430-2 du code de commerce. Cela peut concerner des acquisitions, des fusions, des créations d'entreprise commune. La direction doit réunir le CSEC/CSE qui peut se faire assister par un expert-comptable.
- ▶ Cette mission est rémunérée par le comité, sur son budget de fonctionnement, à hauteur de 20 %, et par l'employeur, à hauteur de 80 % (sauf accord). Le cadre légal est fixé par les articles :
- L. 2323-20 et L. 2325-35 ancien code du travail.
  - L. 2312-41 et L. 2315-92 nouvelle codification.

► La désignation de l'expert doit être faite lors de la première réunion d'information/consultation. Le libellé de la délibération du comité pour désigner l'expert peut être le suivant :

- **Pour un CSE** : « Le Comité Social et Economique d'entreprise désigne le cabinet d'expertise comptable PNL CONSEIL dans le cadre de l'article L. 2312-41 et L. 2315-92 du code du travail pour examiner l'opération de concentration ainsi que ses conséquences sur la situation de l'entreprise et celle des salariés ».

## Vos interlocuteurs

---

### **DAPHNE LECOINTRE**

06 38 45 55 12

daphne.lecointre@pnlconseil.fr

### **JULIEN PICARD**

07 81 81 06 29

julien.picard@pnlconseil.fr

